



Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Distr.
GÉNÉRALE

SOUS GROUPE DE TRAVAIL PFNL

CDB/COMIFAC/GTBAC/SGT-PFNL

DEUXIÈME RÉUNION, BRAZZAVILLE,
DU 11 AU 13 AVRIL 2012

FRANÇAIS

DEUXIÈME REUNION DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL PFNL (SGT-PFNL) EN AFRIQUE CENTRALE DU GTBAC DE LA COMIFAC

Brazzaville, République du Congo du 11 au 13 avril 2012

Rapport Final

Yaoundé-Cameroun, Mai 2012



Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

**GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

Distr.

SOUS GROUPE DE TRAVAIL PFNL

GÉNÉRALE

CDB/COMIFAC/GTBAC/SGT-PFNL

**DEUXIEME RÉUNION, BRAZZAVILLE,
DU 11 AU 13 AVRIL 2012**

FRANÇAIS

DEUXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL PFNL (SGT-PFNL) EN AFRIQUE CENTRALE DU GTBAC DE LA COMIFAC

Brazzaville, République du Congo du 11 au 13 avril 2012

Rapport Final

Yaoundé- Cameroun, Mai 2012

Ce document a été réalisé avec l'appui financier et technique de la FAO dans le cadre du Projet GCP/RAF/441/GER sur le «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux» financé par le Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs. Le contenu de ce document ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iv
ABREVIATIONS	v
AVANT-PROPOS	vi
1. Introduction	1
2. Cérémonie d'ouverture.....	3
3. Présentations en plénière	5
4. Amendement de la Boîte à outils	10
5. Recommandations	12
6. Cérémonie de clôture.....	13
ANNEXES.....	14
ANNEXE 1 : Programme de la réunion	14
ANNEXE 2 : Liste des participants	16
ANNEXE 3 : Allocution du Représentant Résident de la FAO au Congo par Monsieur Dieudonné KOGUIYAGDA	19
ANNEXE 4 : Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC par Monsieur Raymond MBITIKON	21
ANNEXE 5 : Discours d'ouverture du Représentant du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo par Monsieur Gaston MABOUAN, Conseiller juridique	23
ANNEXE 6 : Suggestion de la nouvelle structure de la Boîte à outils	25
ANNEXE 7: Liste des amendements retenus pour une amélioration de la Boîte à outils	26
ANNEXE 8 : Communiqué final de la réunion et feuille de route pour la validation de la Boîte à outils	30
ANNEXE 9 : Feuille de route	33
ANNEXE 10 : Recommandations des participants représentant les organisations de la société civile à l'attention du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	34

ABREVIATIONS

APA	Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques
CAGDF	Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (Congo)
CCN-PFNL	Comité Consultatif National sur les PFNL
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONADEC	Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo
COPACO	Confédération Paysanne du Congo (RDC)
CSE	ONG Croissance Saine Environnement (Gabon)
DAA	Droit à une Alimentation Adéquate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTBAC	Groupe de Travail Biodiversité de l'Afrique Centrale
MDDEF	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (Congo)
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (RDC)
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (RCA)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)
OCDN	Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PACEBCo	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PDDAA	Programme Détailé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PFABO	Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PMEF	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
RAPDA	Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
SA	Sécurité Alimentaire
SE	Secrétariat Exécutif
SGT-PFNL	Sous-groupe de travail PFNL en Afrique Centrale du GTBAC de la COMIFAC
SIM	Systèmes d'Information sur les Marchés
TdR	Termes de Référence

AVANT-PROPOS

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a créé en 2006 un Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) qui a pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et d'accroître les capacités des négociateurs CDB des pays de l'espace COMIFAC. Au regard de la richesse des produits forestiers non ligneux (PFNL) en termes de ressources génétiques, et compte tenu du fait que la question des PFNL est devenue une problématique internationale, la COMIFAC a créé au sein du GTBAC un sous-groupe de travail dénommé «Sous-groupe de travail PFNL en Afrique Centrale (SGT-PFNL)».

La première réunion du SGT-PFNL qui a bénéficié de l'appui de la FAO actuel facilitateur du sous-groupe a été organisée en juillet 2011 à Boali en République Centrafricaine. Cette réunion a regroupé des experts de plusieurs pays de la sous-région qui ont présenté et capitalisé les expériences pratiques montrant le rôle des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire des populations d'Afrique Centrale. En plus, les participants ont réfléchi sur les mécanismes de vulgarisation de ces expériences et ont analysé la prise en compte des PFNL dans le Plan de Convergence de la COMIFAC et les plans de travail annuels des Gouvernements.

En vue de discuter et amender une Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux, la COMIFAC à travers le SGT-PFNL/GTBAC, ont regroupé du 11 au 13 avril 2012 à Brazzaville en République du Congo, les experts des pays de la sous-région dans le domaine des PFNL et du droit à une alimentation adéquate pour une deuxième réunion de haut niveau de ce sous-groupe. Le but essentiel de cette Boîte à outils est de montrer l'importance du droit à une alimentation adéquate et les principes des droits de l'homme pour le secteur PFNL ainsi que de guider les gouvernements, la société civile et autres acteurs clés dans la prise en compte pratique de ce droit de l'homme et des principes y afférents dans les politiques, les législations nationales et les programmes des pays ainsi que dans les activités d'autres acteurs pertinents.

1. Introduction

Du 11 au 13 avril 2012 s'est tenue à Brazzaville au Congo, la deuxième réunion du Sous Groupe de Travail sur les Produits Forestiers Ligneux (SGT-PFNL) du Groupe de Travail Biodiversité de l'Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC. Cette réunion a été organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les objectifs de la réunion étaient de :

- sensibiliser les participants sur le droit à une alimentation adéquate et ses liens avec les PFNL en Afrique centrale ;
- présenter et améliorer le draft de la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les PFNL ;
- valider la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les PFNL ;
- définir les prochaines étapes dans le processus de finalisation de la Boîte à outils.

Cette réunion a regroupé :

- les représentants de huit des dix pays de l'espace COMIFAC suivants: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC) et Tchad ;
- les représentants des organisations internationales, sous-régionales et programmes ci-après: FAO, COMIFAC, PACEBCo ;
- les organisations de la société civile ci-après: Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation (RAPDA), Confédération Paysanne du Congo (COPACO, RDC), Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF, République du Congo), Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC, République du Congo), ONG Croissance Saine Environnement (CSE, Gabon), Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN), Community Initiative for Sustainable Development (COMINSUD, Cameroun).

La réunion a été modérée par Monsieur Joël LOUMETO, Enseignant Chercheur à l'Université Marien NGOUABI avec comme rapporteurs Monsieur Pierre BONAZEBI, Chef de Service de la Valorisation des PFNL à la Direction de la Valorisation des Ressources Forestières, Point Focal Projet PFNL du Congo et Monsieur Joël Célestin MAMBOUNDOU ALEVINAT, Coordonnateur Technique des Projets à l'ONG Croissance Saine Environnement du Gabon.

L'appui logistique a été assuré par Monsieur Félix KOUBOUANA, Coordonnateur National du Projet FAO-PFNL GCP/RAF/441/GER du Congo, Madame Elisabeth AYUK KOUAM, Assistante Administrative à la COMIFAC et Madame Vanèche MBASSA GOMO, Assistante Administrative Projet GCP/RAF/441/GER du Congo.

Les travaux de cette deuxième réunion se sont déroulés en trois phases:

1. Ouverture de la réunion ;
2. Présentation en plénière et échanges :
 - Présentation sur les liens entre le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux ;
 - Introduction au concept du droit à une alimentation adéquate et les principes des droits de l'homme ;

- Présentation sur la mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate ;
 - Explication du processus d'élaboration et de la structure de la boîte à outils ;
 - Présentation des chapitres de la Boîte à outils ;
 - Echanges, analyse et révision en plénière des chapitres de la Boîte à outils ;
 - Révision de la structure de la Boîte à outils ;
3. Restitution et adoption des recommandations et clôture de la réunion.

2. Cérémonie d'ouverture

Trois allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture de l'atelier: le mot de bienvenue du Représentant Résident de la FAO au Congo, l'allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le discours d'ouverture officielle du Conseiller juridique, représentant le Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo.

Allocution du Représentant Résident de la FAO au Congo, Monsieur Dieudonné KOGUIYAGDA

Dans son mot de bienvenue (voir annexe), le Représentant de la FAO au Congo a d'abord souhaité une cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et a rappelé les différentes dimensions des droits fondamentaux dans le cadre de la sécurité alimentaire en Afrique centrale. Dans cette optique, il a présenté l'importance du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'opportunité des pays de l'espace COMIFAC à l'internaliser. Il a ensuite souligné le rôle joué par les partenaires techniques et financiers, dont la FAO pour accompagner le processus de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale dans le cadre de la valorisation des PFNL au travers des Directives sous-régionales de la COMIFAC. Il a enfin terminé son propos en exhortant une forte promotion des filières PFNL par la reconnaissance des droits d'usage économique aux populations.

Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Raymond MBITIKON

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC en prenant la parole a tout d'abord demandé aux participants d'observer une minute de silence suite à la catastrophe survenue à Brazzaville le 04 mars dernier. Après cet acte, il a rappelé les différents objectifs des présentes assises tout en relevant l'importance des résultats à atteindre au bout des trois jours de réflexion. Aussi s'est-il appesanti sur la nécessité pour les pays de l'espace COMIFAC à opérationnaliser les directives de la COMIFAC sur les PFNL et les axes stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC, pour lequel huit des dix axes prennent en compte les questions relatives à la gestion durable des PFNL. Dans le même esprit, il a rappelé le rôle du Groupe de Travail Biodiversité de l'Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC dont le Sous- Groupe de Travail sur les PFNL est issu. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que les réflexions sur la Boîte à outils ont débuté en 2010 avec un atelier régional de formation sur le droit à une alimentation adéquate suivi en 2011 par des ateliers de sensibilisation au Gabon, au Congo et en RCA. Enfin, il a souhaité aux participants une réflexion fructueuse pour la validation de la Boîte à outils, un des objectifs du présent atelier (voir annexe).

Discours d'ouverture du Représentant du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo par Monsieur Gaston MABOUAN, Conseiller juridique

Dans son mot d'ouverture (voir annexe), le Conseiller juridique, représentant le Ministre, avant d'ouvrir les travaux, a souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux participants. Il a rappelé aux participants qu'il s'opérait dans la sous-région d'Afrique centrale de grandes mutations dans les politiques, stratégies et les pratiques de gestion, de valorisation et de développement des PFNL et des forêts du Bassin du Congo par le biais des populations locales. Il a ajouté que ces stratégies politiques communes pour promouvoir le développement des PFNL, se traduisaient par l'élaboration et la mise en œuvre des projets sous-régionaux avec une gestion intégrée.

Dans la même lancée, il a relevé que la deuxième réunion du Sous-Groupe de travail PFNL intervenait au moment où le Congo était engagé dans le processus de révision du code forestier. Poursuivant son propos, il a souhaité l'amélioration du cadre juridique actuel régissant les PFNL, les concepts liés au droit à une alimentation adéquate et la sécurité alimentaire qui devraient être pris en compte dans cette révision, en référence aux directives sous-régionales de la COMIFAC. Il a par la suite exhorté les participants à se mettre au travail, et qu'à terme l'on puisse disposer d'un document validé et enrichi des concepts pertinents et novateurs. Enfin il a souhaité au nom du Ministre Henri DJOMBO plein succès aux travaux et a déclaré ouverte la réunion.

Bureau de la réunion

Après la cérémonie d'ouverture, qui s'est achevée par une photo de famille et une pause café, les participants ont mis en place un bureau composé de :

- un modérateur: Joël LOUMETO, Enseignant Chercheur à l'Université Marien NGOUABI ;
- deux rapporteurs: Mr Pierre BONAZEBI, Chef de Service de la Valorisation des PFNL à la Direction de la Valorisation des Ressources Forestières, Point Focal du Projet PFNL de la FAO au Congo (projet GCP/RAF/441/GER) et Mr Joël Célestin MAMBOUNDOU ALEVINAT, Coordonnateur Technique des Projets à l'ONG Croissance Saine Environnement du Gabon.

Avant de suivre les différentes présentations en plénière, les participants se sont présentés en précisant leurs noms, leurs pays, leurs institutions et leurs fonctions (voir liste des participants en annexe).

3. Présentations en plénière

Après la mise en place du bureau, s'en sont suivies les communications en plénière qui ont porté sur :

Les liens entre le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux, par Mr. Ousseynou NDOYE, Coordonnateur régional du projet PFNL de la FAO

Après avoir mentionné les différents projets sur les PFNL menés par la FAO depuis 2005 en Afrique centrale, Monsieur Ousseynou NDOYE a défini les concepts de droit à une alimentation adéquate, de sécurité alimentaire et de PFNL. Puis il a décliné les liens entre ces différents concepts, entre autres (i) la consommation des PFNL riches en protéines, lipides, glucides et minéraux dans les ménages ruraux, (ii) la meilleure disponibilité de produits alimentaires en milieu urbain, (iii) l'utilisation des plantes médicinales, et (iv) l'achat de produits alimentaires à partir de la vente des PFNL.

Avant d'aborder leurs liens communs avec les objectifs du millénaire pour le développement, Mr. Ousseynou NDOYE a expliqué que le droit à une alimentation adéquate permet un accès direct aux PFNL pour la consommation comme aux autres ressources forestières pour des activités productives.

Enfin, il a précisé les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer les liens entre le droit à une alimentation adéquate et les PFNL à tous les niveaux de décision: régional, national et local. Parmi ces stratégies, la mise en place (i) d'un cadre légal, (ii) d'un cadre institutionnel et (iii) d'un cadre pour le développement des marchés, de technologies améliorées, de renforcement des capacités et (ii) d'un cadre de collaboration intersectorielle selon les directives volontaires 7, 5, 4, 8F, 11 et 5 de la FAO en matière de droit à une alimentation adéquate (Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale).

L'introduction au concept du droit à une alimentation adéquate et les principes des droits de l'homme, par Madame Juliane Masuch, Cadré associé du projet PFNL de la FAO

Madame Juliane MASUCH a présenté le concept du Droit à une Alimentation Adéquate en le définissant selon le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) comme un droit inhérent de toute personne «d'avoir un accès régulier, permanent et libre, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante». Elle a traité de la valeur ajoutée du droit à une alimentation adéquate pour le développement humain, la sécurité alimentaire et les programmes de réduction de la pauvreté.

Puis elle s'est appesantie sur la connaissance des principes de droit de l'homme, tels que la participation, l'imputabilité, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation/habilitation et l'état de droit. Ensuite, elle a expliqué les obligations de l'Etat de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à une alimentation adéquate, notamment en termes de respect des engagements internationaux à l'instar du PIDESC et la Déclaration des droits de l'homme.

L'obligation de la mise en œuvre contient les deux aspects de faciliter un environnement propice permettant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et de fournir de la nourriture qui est le dernier recours lorsque les efforts du gouvernement pour respecter, protéger et faciliter ont démontré leur inefficacité et leur insuffisance.

La mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate, par Madame Juliane MASUCH

Cette présentation a été l'occasion pour Madame Juliane MASUCH d'évoquer l'importance des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Conseil de la FAO en 2004 afin d'appuyer les Etats signataires du PIDESC de progressivement réaliser ce droit.

Ensuite, Madame Juliane MASUCH a expliqué qu'en plus des Etats, ces directives peuvent être utilisées par des organisations de la société civile pour interpeller les gouvernements qui sont inactifs ou qui mettent en place des politiques inadéquates. Puis, elle a montré de quelle manière ces directives donnent des orientations pratiques pour l'amélioration des cadres légaux et institutionnels en matière des PFNL ainsi que pour l'élaboration des stratégies nationales et plan d'actions pour le développement du secteur PFNL.

Avant de terminer sa présentation, Madame Juliane MASUCH s'est appesantie sur sept étapes permettant de mettre en pratique le droit à une alimentation adéquate en s'appuyant sur les directives volontaires, notamment (i) l'identification des personnes souffrant de la faim et des causes sous-jacentes, (ii) l'évaluation du cadre légal, des politiques et des stratégies, du cadre institutionnel et l'allocation du budget, (iii) l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire, (iv) l'attribution des obligations et des responsabilités aux différents organes et institutions, (v) la création d'un cadre juridique reconnaissant l'accès à la nourriture et les obligations de l'Etat, (vi) le suivi du processus de réalisation du droit à une alimentation adéquate, et (vii) l'assurance des mécanismes de recours accessibles et effectifs.

Eléments de réflexion sur les produits forestiers non ligneux et l'approche basée sur les droits dans la sécurité alimentaire et les ressources forestières, par Monsieur Mariano IOSSA, Consultant international du projet PFNL de la FAO

Dans sa présentation, Monsieur Mariano IOSSA a invité les participants à mener une réflexion sur un changement d'approche, de perspective et de langage venant d'une approche de provision de service (c'est-à-dire du concept de sécurité alimentaire avec des analyses de contraintes techniques et un focus sur la production des produits alimentaires et la productivité agricole) allant vers une approche basée sur les droits (c'est-à-dire du droit à une alimentation adéquate avec des analyses de pouvoir et l'accès et au contrôle des ressources naturelles).

Dans cette présentation, les participants ont pu établir le lien entre sécurité alimentaire, droit à une alimentation adéquate et souveraineté alimentaire, la notion d'urgences humanitaires et les caractéristiques à prendre en compte dans les changements de perspectives tant pour la sécurité alimentaire que pour le droit à une alimentation adéquate.

Ensuite, le consultant a souligné l'importance de l'imputabilité de l'Etat, c'est-à-dire l'obligation de l'Etat de rendre compte de ses actions, à la fois dans la conduite et la performance, vers les partenaires financiers et techniques (imputabilité de source) et vers les porteurs de droits (imputabilité citoyenne).

Enfin, Monsieur Mariano IOSSA a formulé des questions d'orientation à l'attention des participants sur comment une approche basée sur les droits changerait leur manière de (i) travailler en tant qu'institution de l'Etat, organisation de la société civile ou partenaire, (ii) mener des analyses comme base de définition des priorités d'action et des stratégies, (iii) programmer les activités, (iv) s'approcher vers les groupes cibles, (v) renforcer les capacités des groupes cibles et à l'intérieur des institutions et des organisations, et (vi) suivre et évaluer les activités et les produits.

Le processus d'élaboration, la structure de la Boîte à outils et les termes de références des groupes de travail, par Monsieur Mariano IOSSA

Processus d'élaboration : Cette présentation a permis aux participants de mieux connaître le processus d'élaboration de la Boîte à outils dans le cadre du projet GCP/RAF/441/GER de la FAO sous la supervision de la COMIFAC. Entre mars 2010 et juillet 2011, une phase préparatoire a été menée y compris la définition des objectifs de la Boîte à outils et du processus de son élaboration. Lors d'une formation sous-régionale sur le droit à une alimentation adéquate, organisée en octobre 2011 à Libreville, Gabon, les participants ont identifié cinq dimensions de la Boîte à outils, notamment (i) le renforcement des capacités, (ii) la gestion durable des ressources, (iii) le cadre juridique et institutionnel, (iv) le développement des filières et des marchés, et (v) les partenariats/ la recherche.

Trois ateliers de sensibilisation sur le droit à une alimentation adéquate ont été organisés dans le cadre des Comités consultatifs nationaux (CCN) au Gabon, au Congo et en RCA entre juillet et novembre 2011, permettant aux participants de discuter sur la prise en compte des contextes nationaux dans la Boîte à outils.

Quant au consultant Monsieur Mariano IOSSA, son recrutement a eu lieu fin 2011 avec une mission introductory au siège de la FAO notamment avec l'Equipe droit à une alimentation adéquate (DAA) et sa participation à l'atelier de formation des consultants juristes sur la «Démarche pour l'internalisation des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale de la COMIFAC et la prise en compte du Droit à une Alimentation Adéquate dans les législations nationales du Congo, du Gabon et de la RCA» qui a eu lieu en décembre 2011 à Douala, Cameroun.

Entre janvier et mars 2012, le premier draft de la Boîte à outils a été élaboré pour sa validation au cours de cette réunion et ensuite sa finalisation et son approbation/reconnaissance par la COMIFAC.

Structure de la Boîte à outils : Selon le consultant la Boîte à outils comprend deux parties. La première comprend six chapitres, dont (i) l'introduction sur l'insécurité alimentaire en Afrique centrale, (ii) le droit à une alimentation adéquate, (iii) les liens entre les PFNL, le droit à une alimentation adéquate et la sécurité alimentaire, (iv) les aspects transversaux, (v) la recherche-partenariat et renforcement des capacités, et (vi) le cadre juridique et institutionnel. La seconde partie contient (vii) le développement des filières et des marchés PFNL, (viii) la gestion durable des ressources forestières et les annexes.

La méthodologique d'analyse et révision des chapitres du document proposée par Monsieur Mariano IOSSA consistait à une présentation succincte du contenu de chaque chapitre suivie par une discussion en plénière pour répondre aux questions de clarification et des points principaux du chapitre concerné nécessitant une revue dans les groupes de travail. S'agissant de la formation des groupes de travail, le consultant indépendant a juste rappelé qu'il faudrait tenir compte de mixage de compétences, d'acteurs et de pays de provenance.

Après des échanges, cette méthodologie de travail a été amendée en éliminant les travaux en groupes pour permettre aux participants de discuter et amender la Boîte à outils en plénière.

Points de discussion suite aux différentes présentations

De ces diverses présentations de Monsieur Ousseynou NDOYE, de Madame Juliane MASUCH et de Monsieur Mariano IOSSA, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les participants, à savoir :

- Au regard de l'existence d'une main d'œuvre locale abondante, proposez-vous à nos gouvernements de s'orienter vers la pratique de l'agriculture intensive ou aux importations des produits congelés ou aux aides alimentaires ?
- Comment freiner les nombreuses tracasseries liées aux taxations multiples dont les populations sont victimes ? Ici il a été rappelé que ce point avait été discuté lors de la première réunion du SGT-PFNL tenue à Boali en RCA et des recommandations pour y remédier avaient été formulées par les participants. De manière générale, l'éradication des tracasseries est du ressort de la volonté politique des Etats qui doivent prendre des mesures adéquates. Toutefois, il est à noter que les armes, la drogue et d'autres produits néfastes à la sécurité des citoyens se retrouvent quelques fois cachés dans les véhicules transportant des PFNL. Ceux-ci feront l'objet de fouilles/ tracasseries par les forces de maintien de l'ordre lorsque l'information (quelle soit vérifiée ou non) sur le contenu du véhicule leur est parvenue. Le Gabon et le Cameroun, dans la contribution à la diminution des tracasseries se sont réunis dans le cadre d'un comité mixte. De cette réunion est issue la résolution pour chacun des deux pays de réduire les postes de contrôle le long des routes menant à la frontière.
- Sur les questions liées à la domestication, n'est-il pas préférable de mettre en exergue la question de la souveraineté alimentaire plutôt que celle relative à la sécurité alimentaire ?
- Comment le lien entre le droit à une alimentation adéquate et la notion de PFNL peut renforcer le droit à l'emploi ? Les filières des PFNL (de la production à la consommation) offrent des opportunités d'emplois.
- Comment faire pour que les acteurs clés comme les femmes et les peuples autochtones renforcent leurs capacités de négociation pour un meilleur accroissement de leurs revenus et l'amélioration de leurs conditions de vie ? Les femmes et les peuples autochtones devraient être impliqués dans toutes les activités menées par les projets et liées au renforcement de leurs capacités et développement des filières des produits.
- Comment assurer une meilleure coordination intersectorielle si des institutions clés du processus sont absentes aux présentes assises, par exemple celles en charge des questions de domestication ? Il a été suggéré et selon la thématique abordée lors des rencontres, d'inviter les représentants des différentes administrations concernées par cette thématique. Car la domestication des PFNL implique les institutions de recherche spécialisées sur le domaine, le ministère de l'agriculture (puisque le produit est planté), le ministère en charge des affaires foncière (pour sécuriser le terrain planté), le ministère en charge des forêts (pour différenciation dans le cadre légal), etc. d'où l'importance de la collaboration intersectorielle.
- Quels mécanismes doit-on mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat au niveau rural ? La première réunion du Sous-groupe de travail PFNL montre des exemples des activités et des approches appropriées pour cela.

- Comment distinguer les PFNL domestiqués des PFNL naturels; doivent-ils être assujettis à la même taxation ? Selon les participants, physiquement il n'est pas aisé de faire la différence entre PFNL spontanés et PFNL domestiqués. Au moment où la domestication des PFNL est en pleine promotion et que les tracasseries sont toujours observées sur les routes, comment différencier l'origine de ces deux produits dans les postes de contrôle ? Prenant l'exemple sur le Cameroun, la loi prévoit d'informer les autorités lors des plantations et la récolte des produits afin de délivrer les certificats y afférents. Les deux produits ne sont pas assujettis à la même taxe. Toutefois, un commerçant de PFNL paye la taxe de régénération et les taxes relatives aux activités lucratives.
- Comment clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs des filières PFNL pour mieux renforcer la coordination intersectorielle ?
- Comment les Etats doivent-ils renforcer leur pouvoir de contrôle sur les PFNL sans nuire à la rentabilité des producteurs commerçants ? (voir tracasseries)
- Comment assurer le contrôle sur la qualité des produits alimentaires importés alors que nous ne disposons pas de laboratoires adéquats ou appropriés ?
- La question des urgences humanitaires ne peut-elle pas constituer une opportunité pour les produits forestiers non ligneux ? L'utilisation des PFNL dans des urgences humanitaires pourrait être une opportunité dans l'avenir pour le secteur PFNL vu leur valeur nutritive. Mais pour cela, les PFNL devraient être disponibles dans une qualité homogène et une quantité suffisante en se basant sur une structuration des filières PFNL et sur des infrastructures permettant une mise à disposition des produits nécessaires dans des délais courts souvent observés lors des urgences humanitaires.
- Existe-t-il des mesures de contrôle des OGM ?

A ces diverses interrogations, certaines ont trouvé des réponses qui ont permis aux participants de bien comprendre le rôle des Etats à internaliser les Directives de la FAO et de la COMIFAC. Cela permettra de mettre en place un cadre institutionnel, juridique et opérationnel qui tienne compte de l'accès aux informations, aux voies de recours, aux modalités de participation des populations, du niveau de pauvreté pour éviter une taxation inappropriée et des contrôles excessifs.

Le développement du secteur PFNL passe nécessairement par une forte coordination intersectorielle, une sensibilisation et une communication adéquates pour toutes les parties prenantes incluant les administrations publiques, privées et les organisations de la société civile. Un accent particulier a été mis sur le respect des engagements internationaux de l'Etat, le respect de ses obligations en matière de droit à une alimentation adéquate et au renforcement des capacités.

4. Amendement de la Boîte à outils

Méthodologie : Le modérateur a donné la parole aux participants pour la méthodologie à utiliser pour la validation du document soumis à examen. Dans la plupart des interventions, il a été retenu que les membres ne se retrouvaient pas dans la formulation des titres, le contenu du document par rapport à la notion de «Boîte à outils». Dans le document, les actions concrètes à proposer aux pays pour intégrer le droit à une alimentation adéquate dans leurs stratégies nationales et législations, n'apparaissent pas explicitement. Ces incompréhensions compliqueraient les restitutions dans les pays respectifs et l'adoption future par les ministres de la COMIFAC.

Sur la base de ces diverses interventions, il a été décidé d'une part d'amender le document en plénière plutôt qu'en groupes de travail et d'autre part de confier à la FAO le soin d'élaborer un «Guide méthodologique pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans les politiques et législations forestières des pays de l'espace COMIFAC» et une note d'information à l'attention des Ministres de la COMIFAC dans laquelle des éléments pourraient être puisés pour renforcer les Directives PFNL de la COMIFAC.

Amendements : Au terme de ce tour de table, le consultant, Monsieur Mariano IOSSA a présenté succinctement chacune des parties du document pour leurs amendements par les participants.

A la suite de ces présentations brèves, des échanges y relatifs ont été organisés et le projet de la Boîte à outils a fait l'objet de plusieurs amendements portant notamment sur le titre, la structure, la forme et le fond du document.

Les participants ont approuvé le nouveau titre du document «Boîte à outils sur l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le secteur des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale» qui indique son objectif et précise la sous-région et le type des PFNL concernés par le document.

Les amendements détaillés sur le contenu de la Boîte à outils ainsi qu'une proposition de structure amendée du document sont listés en annexe. Certains participants se sont engagés à fournir au consultant des contributions sous forme de document afin d'appuyer la prise en compte dans la Boîte à outils des thèmes spécifiques identifiés pendant la réunion.

Feuille de route

Un comité restreint a été mis en place pour proposer une feuille de route. Celle-ci a été présentée en plénière et prévoyait le 27 avril 2012 comme date de soumission du document révisé par le consultant international. Après la présentation de cette proposition, un autre panel de discussion a porté sur les différentes activités inscrites et les délais de leur mise en œuvre. Pour la date du 27 avril 2012, le consultant international a sollicité une marge de manœuvre suffisante pour intégrer les amendements faits par les participants et a suggéré la date du 06 mai 2012.

L'autre point de discussion concernait la validation du document par le Conseil des ministres de la COMIFAC. Il a été retenu que la Boîte à outils est un document technique et peut être validé au niveau du GTBAC 14 de la COMIFAC prévu en fin mai/ début juin 2012. Un document technique ne doit pas nécessairement passer par le Conseil des ministres. Après plusieurs échanges sur les activités, les délais, la validation par le Conseil des ministres, la proposition de la feuille de route présentée par le comité restreint a été amendée et validée.

Ainsi, la révision et la validation de la Boîte à outils se fera conformément à la feuille de route ci-dessous:

Activités	Responsabilités	Echéances
Intégrer les amendements formulés lors de l'atelier	Consultant	06 mai 2012
Transmettre le document aux pays et aux participants de l'atelier et OSC	SE COMIFAC	08 mai 2012
Recevoir les amendements	SE COMIFAC	20 mai 2012
Présenter le document au GTBAC 14 pour adoption et recommandations au Conseil des Ministres	SGT-PFNL	28 au 31 mai 2012
Editer, publier et diffuser	SE COMIFAC et FAO	Août 2012
Remise officielle à la COMIFAC	FAO	Atelier final du projet

5. Recommandations

Au terme des travaux, les participants recommandent:

A la CEEAC de veiller à la prise en compte des PFNL dans le programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA);

A la COMIFAC d'exhorter les Etats à élaborer les politiques, stratégies et cadres juridique et institutionnel sur les PFNL qui prennent en compte le droit à une alimentation adéquate;

A la FAO d'appuyer la COMIFAC dans l'élaboration d'un guide pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans les politiques et législations forestières des pays de l'espace COMIFAC.

6. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par Mr Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Après lecture, amendement et adoption du communiqué final de la réunion en plénière (voir annexe), Monsieur Raymond MBITIKON a prononcé son mot de clôture en remerciant tous les participants pour leur active participation à la réunion. Il a souligné que les échanges et les amendements formulés permettront de réviser et améliorer la Boîte à outils pour que le document final puisse servir les Etats, les organisations de la société civile, les partenaires et le secteur privé comme instrument pratique pour la prise en compte du droit à une alimentation adéquate dans le secteur PFNL en Afrique centrale.

Dans la suite, Monsieur Jean Rufin Pierre MACKITA, Coordonnateur national de la Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC), a pris la parole pour exposer des doléances et des recommandations des participants de la réunion représentant les organisations de la société civile à l'attention du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC (voir annexe). Ces recommandations se résument en trois points :

- Favoriser la société civile pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de suivi de l'effectivité de la mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate et/ou de la prise en compte du droit à une alimentation adéquate dans les politiques et législations nationales ;
- Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des activités portant sur le droit à une alimentation adéquate en relation avec la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux ;
- Poursuivre les efforts d'implication permanente de la société civile dans ses contributions sur les questions du droit à une alimentation adéquate, de la sécurité alimentaire et des produits forestiers non ligneux.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme de la réunion

Mercredi, 11 avril 2012		
Ouverture de la réunion		
9h00 – 10h00	Enregistrement des participants/es	Secrétariat
10h00 – 11h00	Ouverture officielle de l'atelier Mots de bienvenue et discours d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Représentant de la FAO au Congo • Représentant de la COMIFAC • Représentant du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement du Congo 	Modérateur
11h00 – 11h15	Photo de famille	Modérateur
11h15 – 11h45	Pause-café	Modérateur
11h45 – 12h00	Présentation des participants/es	Modérateur
12h00 – 13h00	<u>Présentation</u> : Liens entre le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux (<i>30 min</i>) Discussion (<i>30 min</i>)	Ousseynou NDOYE, FAO
13h00 – 14h00	Pause-déjeuner	Modérateur
14h00 – 15h00	<u>Présentation</u> : Introduction au concept du droit à une alimentation adéquate et les principes des droits de l'homme (<i>45 min</i>) Discussion (<i>15 min</i>)	Juliane MASUCH, FAO
15h00 – 16h30	<u>Présentation</u> : La mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate (<i>30 min</i>) <u>Présentation</u> : Eléments de réflexion sur les PFNL et l'approche basée sur les droits dans la sécurité alimentaire et les ressources forestières (<i>30 min</i>) Discussion (<i>30 min</i>)	Juliane MASUCH, FAO Mariano IOSSA, FAO
16h30 – 17h00	Pause-café	Modérateur
17h00 – 18h30	<u>Présentation</u> (<i>30 min</i>) : Processus de l'élaboration et structure de la Boîte à outils Discussion et adoption de la méthodologique de revue de la Boîte à outils (<i>60 min</i>)	Mariano IOSSA, FAO

Jeudi, 12 avril 2012		
8h30 – 8h45	Résumé de la première journée	Modérateur
8h45 – 11h00	<u>Analyse et révision</u> de l'avant-propos, de la note au lecteur, du résumé exécutif, du 1 ^e chapitre et du 2 ^e chapitre de la Boîte à outils Présentation (30 min) Discussion en plénière (1 ¾ h)	Mariano IOSSA, FAO Modérateur
11h00 – 11h30	Pause-café	Modérateur
11h30 – 13h00	<i>Suite de la discussion en plénière</i>	Modérateur
13h00 – 14h00	Pause-déjeuner	Modérateur
14h00 – 17h00	<u>Analyse et révision</u> du 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e chapitre de la Boîte à outils Présentation (30 min) Discussion en plénière (2,5 h)	Mariano IOSSA, FAO Modérateur
17h00 – 17h15	Pause-café	Modérateur
17h15 – 18h45	<i>Suite des discussions en plénière</i>	Modérateur
Vendredi, 13 avril 2012		
8h15 – 8h30	Résumé de la deuxième journée	Modérateur
8h30 – 10h30	<u>Analyse et révision</u> du 7 ^e et 8 ^e chapitre de la Boîte à outils Présentation (45 min) Discussion en plénière (1 ¼ h)	Mariano IOSSA, FAO Modérateur
10h30 – 11h00	Pause-café	Modérateur
11h00 – 12h00	<i>Suite des discussions en plénière</i>	Modérateur
12h00 – 13h00	<u>Présentation</u> : Structure amendée de la Boîte à outils Présentation (15 min) Discussion et adoption (45 min)	Juliane MASUCH, FAO Modérateur
13h00 – 15h30	Pause-déjeuner	Modérateur
15h30 – 17h00	Amendement et adoption du communiqué final et de la feuille de route de finalisation de la Boîte à outils (<i>en plénière</i>)	Modérateur
17h00 – 17h15	Mots de Clôture du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	Raymond MBITIKON, COMIFAC
17h15 – 17h30	Doléances/recommandations des représentants de la société civile à l'attention du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	Jean Pierre Rufins MACKITA, CONADEC
17h30 – 18h30	Cocktail de clôture	Modérateur

ANNEXE 2 : Liste des participants

N°	Nom(s) et prénom(s)	Institution	Fonction	E-mail et Téléphone
1	Nathanël BUKA	Confédération Paysanne du Congo (COPACO), Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation (RAPDA)	Secrétaire Général Point Focal	copacopr@yahoo.fr +243-81 16 48 430 (RDC)
2	FON NSOH	Community Initiative for Sustainable Development (COMINSUD), Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation (RAPDA)	Coordonnateur, Point Focal	cominsud-ngo@yahoo.com Mfonsoh@yahoo.com +237-33 36 39 20 / 77 66 64 86 / 79 83 61 17 (Cameroun)
3	Diosdado OBIANG	Institut National de Développement Forestier (INDEFOR)	Chef de DPFD	dioobiang@yahoo.fr Guinée-Equatoriale
4	Luc Martial ASSOGBA	Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation (RAPDA Afrique)	Secrétaire Exécutif	lassogba@gmail.com rapdafrique@yahoo.fr +229-94 37 14 41 (Bénin)
5	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI	Projet PFNL FAO	Coordonnateur National du Projet	bbdesemboli@yahoo.fr bruno.bokotodesemboli@fao.org +236-75 53 97 53 / 94 75 89 47 (RCA)
6	Diomède MANIRAKIZA	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)	Expert en développement local	d.manirakiza@pacebco-ceeac.org d.manieakiza@yahoo.com +237 99 88 63 61 (Cameroun)
7	Abel ALAFEI	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP)	Directeur Régional/Point Focal PFNL	abelalafei@yahoo.fr + 236 75 50 68 29 (RCA)
8	Raymond MBITIKON	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Secrétaire Exécutif	mbitikonraymond@yahoo.fr +237 22 21 35 11 (Cameroun)
9	Raymond NDOMBA NGOYE	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Coordonnateur national Gabon	ndombangoye@yahoo.fr (Gabon)
10	Joël Célestin MAMBOUNDOU	ONG Croissance Saine Environnement (CSE)	Coordonnateur Technique	joelmamboundou@yahoo.com +241-06 23 45 00 / 07 94 30 34 (Gabon)
11	Amégée Kokou Gildas NGOKOUBA	Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Directeur Valorisation PFABO	amegee_fr@yahoo.fr (Gabon)
12	Brice Sévérin PONGUI	Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de	Consultant juriste processus national de révision du code forestier	severinponguit8@yahoo.fr juristenvironment@yahoo.fr

		l'Environnement (MDDEFÉ)		+242-06 665 77 35 / 05 522 82 20 (Congo)
13	Chouaïbou NCHOUTPOUEN	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Expert Biodiversité au Secrétariat Exécutif	cnchouotpouen@comifac.org (Cameroun)
14	Gaentsa MACLAVE	Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement (MDDEFÉ)	Représentant du Point Focal Biodiversité (Augustin NGOLIELE, ngoliele@yahoo.fr)	gaentsamaclave@yahoo.fr (Congo)
15	Ousseynou NDOYE	Projet PFNL FAO	Coordonnateur Régional	Ousseynou.ndoye@fao.org + 237 22 20 24 72 / 99 90 69 74 (Cameroun)
16	Jean-Claude NGUINGUIRI	Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale	Chargé des Forêts	jeanclaude.nguinguiri@fao.org +241-77 47 83 / 06 68 51 20 (Gabon)
17	Louis Alain MAKAYA NDJIMBI	Projet PFNL FAO	Coordonnateur national au Gabon	alain.makaya@fao.org +241 07 84 00 10 / 06 2638 50 (Gabon)
18	Lambert MABIALA	ONG Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF)	Consultant Juriste Projet PFNL FAO	lambertmabiala@yahoo.fr (Congo)
19	Joël LOUMETO	Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement (MDDEFÉ)	Modérateur	loumetou@hotmail.com jloumeto@comifac.org (Congo)
20	Armand Célestin ASSENG ZE	Projet PFNL FAO	Spécialiste Ressources naturelles-PFNL	assengze@yahoo.fr armand.assengze@fao.org +237-77 18 61 83 (Cameroun)
21	Juliane MASUCH	Projet PFNL FAO	Cadre Associé	juliane.masuch@fao.org + 237 22 20 24 72 / 70 31 13 00 (Cameroun)
22	Mariano IOSSA	Projet PFNL FAO	Consultant Droit à une Alimentation Adéquate	mariano.iossa@gmail.com (Belgique)
23	Marie Odette ITANGO	Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement (MDDEFÉ)	Journaliste	itango2011@yahoo.fr (Congo)
24	Elizabeth AYUK AGBOR KOUAM	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Assistante	ekouam@comifac.org (Cameroun)
25	Jean Pierre Rufins MACKITA	Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC)	Coordonnateur National	conadeccongo_org@yahoo.fr Conadec_congo@yahoo.fr +242-52 11 276 / 62 85 195 (Congo)

26	Donatien NZALA	Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement (MDDEFE) et Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Directeur Général de l'Economie Forestière, Coordonnateur national COMIFAC	nzaladon@yahoo.fr + 242 551 83 73 (Congo)
27	Pierre BONAZEBI	Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement (MDDEFE)	Point Focal PFNL	bopie2007@yahoo.fr + 242 55 43 614 / 66 28 972 (Congo)
28	Vincent MUHITIRA	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) et Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Directeur Général, Copilote GTBAC	muhiv@yahoo.fr +257-79 98 45 55 (Burundi)
29	Frédéric DJENGO BOSULU	Direction de la Gestion Forestière du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (DGF/MECNT)	Directeur Chef de Service Point focal PFNL	djengofrederic@yahoo.fr +243-99 83 68 91 (RDC)
30	Félix KOUBOUANA	Projet PFNL FAO	Coordonnateur national du projet	koubouana@yahoo.fr (Congo) +242-06 93 11 057 / 05 53 11 057
31	Vanèche MBASSA GOMO	Projet PFNL FAO	Assistante	mbassa_van@yahoo.fr (Congo) +242 06 67 62 825 / 05 35 30 788
32	Patrice PASSE SANAND	Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN) Forum National de la CEFDHAC	Coordonnateur national OCDN, Président du Forum National CEFDHAC	passesanand@yahoo.fr (RCA) +236 75 56 47 02 / 70 97 31 29
33	PORGO HOUNLY	Direction des Forêts au Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques	Directeur des Forêts et de la Lutte contre la Désertification	porgohounly@yahoo.fr (Tchad) +235-2252 31 28 / 66 10 91 60 / 99 10 10 27

ANNEXE 3 : Allocution du Représentant Résident de la FAO au Congo par Monsieur Dieudonné KOGUIYAGDA

Excellence Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC),

Messieurs les représentants des ministères en charge des forêts des pays membres de la COMIFAC

Messieurs et mesdames les représentants de la société civile,

Distingué(e)s invité(e)s, Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un honneur de prendre la parole, au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier sous-régional de validation de la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux qui se tient dans le cadre du Sous Groupe de travail sur les Produits Forestiers Non-Ligneux de la COMIFAC. Je voudrais sincèrement remercier le Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement pour sa disponibilité et pour avoir accepté de présider cet important événement.

J'aimerai également remercier tous les distingués participants, qui malgré leur emploi de temps très chargé, ont répondu favorablement à notre invitation à prendre part à cet atelier. Ils ont montré ainsi leur intérêt pour le droit à une alimentation adéquate, une dimension des droits de l'homme, et ses liens avec les produits forestiers non ligneux (PFLN) et la sécurité alimentaire en Afrique centrale.

Monsieur le Représentant du Ministre, Mesdames et messieurs,

Le droit à une alimentation adéquate a été formellement reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies en 1948. Tous les Etats de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à l'exception de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe ont ratifié le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) qui oblige chaque Etat à respecter, à protéger, et à donner effet au droit à une alimentation adéquate. Par conséquent, garantir à chaque être humain une alimentation adéquate et régulière ne constitue pas seulement un impératif moral et un investissement rentable sur le plan économique. Il s'agit, aussi, de réaliser un droit fondamental, universel et inaliénable que les pays d'Afrique centrale ont les moyens de mettre en œuvre.

La mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate fait partie des objectifs stratégiques de la FAO. Notre Organisation assiste ses pays membres dans leurs efforts de donner effet au droit à une alimentation adéquate. Dans cette perspective, des Directives volontaires pour appuyer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004. La FAO, à travers plusieurs projets de terrain, à l'exemple de celui sur les produits forestiers non ligneux en Afrique centrale, assiste les pays membres pour mettre en œuvre le droit à une alimentation adéquate en vue de lutter contre la faim et la pauvreté et pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Monsieur le Représentant du Ministre, Mesdames et messieurs,

Les produits forestiers non ligneux contribuent à la réalisation du droit à une alimentation adéquate à travers l'accès direct aux ressources forestières en améliorant la qualité et la quantité de la nutrition des ménages mais également à travers la vente de ces produits pour acheter de la nourriture et pour financer d'autres besoins des ménages. C'est la raison pour laquelle la FAO est entrain d'appuyer les pays d'Afrique Centrale pour internaliser les Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), afin de renforcer le droit d'usage des populations rurales et de promouvoir les filières des produits forestiers non ligneux pour leur permettre de mieux contribuer à la sécurité alimentaire et aux revenus des ménages. La Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non-ligneux, qui doit être validée au cours de cet atelier a pour objectif essentiel de montrer l'importance de ce droit et des principes des droits de l'homme pour le secteur des produits forestiers non-ligneux. La Boîte à outils permettra d'intégrer les produits forestiers non-ligneux dans les politiques, programmes et activités de développement des pays de la COMIFAC.

J'aimerai terminer mon propos en exprimant nos remerciements au Gouvernement Allemand pour la confiance accordée à la FAO dans la mise en œuvre du Projet sous-régional sur le renforcement de la sécurité alimentaire à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux.

Excellence Monsieur le Représentant du Ministre,

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la volonté de la FAO de poursuivre son assistance aux pays de la COMIFAC dans tous les domaines qui contribuent à réduire la faim et la malnutrition et à promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles.

Je vous remercie.

ANNEXE 4 : Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC par Monsieur Raymond MBITIKON

Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo,

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en République du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et des partenaires au développement,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions et réseaux sous-régionaux,

Distingués Délégués des pays de l'espace COMIFAC,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir pour moi de prendre la parole à l'ouverture de la deuxième réunion du Sous-Groupe de Travail du GTBAC, Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale sur les Produits Forestiers non ligneux.

Qu'il me soit permis de souhaiter à tous les participants, une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Brazzaville, capitale de la République du Congo.

A l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), je réitère toute la gratitude de la COMIFAC pour son précieux appui financier et technique qui a permis d'organiser cette rencontre.

Je voudrais enfin remercier le Gouvernement Congolais et en particulier Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement pour avoir accepté que la ville de Brazzaville abrite nos travaux et surtout pour l'accueil chaleureux réservé aux participants depuis leur arrivée.

Mesdames et Messieurs,

Avant de poursuivre mon allocution, je vous prie de vous lever afin qu'ensemble nous observons une minute de silence en la mémoire des victimes du drame que la République du Congo venait de connaître le 4 mars dernier

Mesdames et Messieurs,

Après Boali en République centrafricaine où s'était tenue la première réunion du Sous-Groupe de travail de GTBAC sur les produits forestiers non ligneux, nous nous retrouvons aujourd'hui à Brazzaville pour les travaux de la seconde réunion de ce sous groupe de travail au cours de laquelle, il sera procédé à l'examen et à la validation de la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux.

Votre présence ici à cette réunion, montre bien le niveau élevé de l'intérêt que nos pays respectifs accordent à la sécurité alimentaire dans la sous région en général et en particulier à l'importance des PFNL dans l'alimentation quotidienne des populations.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Plan de Convergence de la COMIFAC met un accent particulier sur les produits forestiers non ligneux à cause de leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire; cette prise en compte des PFNL au niveau de la COMIFAC se retrouve dans huit des dix axes stratégiques du Plan de convergence.

En effet, la mise en place d'un Sous-Groupe thématique sur les PFNL au sein du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC), dont l'objectif est de contribuer à la valorisation des PFNL en Afrique Centrale à travers: l'organisation des réflexions collectives, des débats et des analyses, associant des personnes issues d'horizons divers autour des thèmes d'intérêt stratégique pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME) impliquées dans les filières des PFNL et des politiques visant à promouvoir ce secteur, traduit cette volonté du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de rendre opérationnels les axes stratégiques du Plan de convergence.

Cette seconde réunion permettra de montrer les liens entre le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les PFNL; elle donnera aussi l'occasion de discuter, d'amender et de valider une Boîte à outils dont le but essentiel est de montrer l'importance du droit à une alimentation adéquate et les principes des droits de l'homme pour le secteur PFNL. Cette Boîte à outils devra ainsi guider les gouvernements, la société civile et autres acteurs clés dans la prise en compte de manière pratique de ce droit de l'homme et des principes y afférents.

Mesdames et Messieurs,

Tous les pays de l'espace COMIFAC, à l'exception de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe, ont ratifié le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) ; ce pacte qui reconnaît le droit à une alimentation adéquate oblige chaque Etat à agir au maximum sur la base de ses ressources disponibles en vue d'assurer progressivement le plein exercice de ce droit par chaque individu. Chaque Etat est obligé de respecter, de protéger et de donner effet à ce droit.

La mise en œuvre de ce droit constitue donc un défi quotidien et contribue à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Dans la mesure où le droit à une alimentation adéquate et surtout son application en général et plus spécifique dans le secteur PFNL restent méconnus en Afrique Centrale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne un appui technique au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour promouvoir la connaissance et la mise en pratique de ce droit. Cet appui a pour cadre, le projet GCP/RAF/441/GER «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux» financé par le Gouvernement Allemand; il est mis en œuvre au Gabon, au Congo et en République Centrafricaine ainsi qu'au niveau sous-régional.

Dans ce cadre de l'exécution dudit projet, une formation régionale sur le droit à une alimentation adéquate dans le contexte des PFNL et la sécurité alimentaire, a été organisée en octobre 2010 à Libreville au Gabon. Sur la base des réflexions menées pendant cette formation sur le concept d'une Boîte à outils, trois ateliers nationaux de sensibilisation sur le droit à une alimentation adéquate ont été organisés: un au mois de juillet 2011 en République Centrafricaine et deux autres en novembre 2011 au Gabon et au Congo.

Un projet de Boîte à outils a été élaboré et doit être examiné et validé au cours de cet atelier avant sa soumission pour adoption à la session ministérielle de la COMIFAC qui se tiendra très prochainement.

Enfin, je voudrais inviter tous les participants à examiner minutieusement cette Boîte à outils et l'améliorer si possible avant sa validation.

Je souhaite plein succès aux travaux de la deuxième réunion du sous-groupe de travail du GTBAC sur les produits forestiers non ligneux.

Vive la Coopération internationale.

Vive la Coopération sous-régionale.

Vive la COMIFAC.

Je vous remercie.

ANNEXE 5 : Discours d'ouverture du Représentant du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo par Monsieur Gaston MABOUAN, Conseiller juridique

Monsieur le Représentant de la FAO au Congo,

Monsieur le Représentant de la COMIFAC,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse, au nom de Monsieur Henri Djombo, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, mes vives et chaleureuses salutations tout en vous souhaitant la bienvenue et un agréable séjour dans notre ville capitale, Brazzaville.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les participants venus de divers horizons, pour avoir répondu présents à ces assises marquant la deuxième réunion du Sous-Groupe de Travail Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique Centrale sur le thème «Validation de la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux».

Cette réunion se tient à un moment où s'opèrent dans notre Sous-région d'Afrique centrale, des profondes mutations dans les politiques, les stratégies et les pratiques de gestion, de valorisation et de développement durables des PFNL, des forêts du Bassin du Congo par le biais des populations locales.

Ces stratégies politiques communes pour promouvoir le développement du secteur PFNL, se sont traduites par l'élaboration et la mise en œuvre des projets sous-régionaux avec une gestion intégrée.

Les projets GCP/RAF/398/GER et GCP/RAF/441/GER ayant tous pour thème le «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des PFNL» en sont une illustration patente. Le premier réalisé entre 2005 et 2008 a regroupé le Congo, le Gabon, la RCA, le Cameroun, la RDC et la Guinée Equatoriale et le second dont l'exécution est en cours (2009 à 2012) regroupe le Congo, le Gabon et la RCA.

Mesdames et Messieurs,

Au regard des résultats obtenus jusqu'alors dans le cadre de la mise en œuvre desdits projets, nous pouvons affirmer sans nous tromper que cette expérience doit être capitalisée et pérennisée. En termes de résultats nous pourrons relever quelques acquis, tels:

- l'élaboration des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale ;
- l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour le développement durable des PFNL au Congo, au Gabon et en RCA ;
- la mise en place des Comités Consultatifs Nationaux sur les PFNL en sigle CCN-PFNL, au Congo, au Gabon et en RCA ;
- la création des Petites et Moyennes Entreprises des PFNL par les communautés locales situées dans les sites pilotes dans quelques pays concernés par lesdits projets ;
- l'organisation des formations multiformes en faveur des communautés locales et autres partenaires au développement sur les techniques de domestication et de mise en place des pépinières de *Gnetum*, le développement des techniques apicoles; l'approche sur l'Analyse de Développement des Marchés (ADM), le Système d'Informations sur les Marchés (SIM), la sensibilisation sur le Droit à l'Alimentation Adéquate et la sécurité alimentaire.

Sans compter que le Sous-groupe de Travail sur les Produits Forestiers Non Ligneux qui nous réunit dans cette salle est également une résultante de l'expérience précitée.

C'est ici, l'occasion de remercier le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs de la République Fédérale d'Allemagne qui par son financement a permis la mise en œuvre desdits projets.

Mesdames et Messieurs,

Cette réunion vient à point nommé car elle intervient au moment où notre pays est engagé dans le processus de révision du code forestier. Tout en améliorant le cadre juridique actuel régissant les PFNL, les concepts liés au Droit à une Alimentation Adéquate et la sécurité alimentaire seront également pris en compte dans cette révision, en référence aux Directives sous-régionales de la COMIFAC et de la FAO.

Nous tenons à relever toutefois que la politique sectorielle actuelle de notre département sur les PFNL, s'inscrit dans une dynamique de gestion et de valorisation durables des PFNL, concrétisée par des actions multiformes déjà entreprises, à savoir:

- la prise en compte du rôle des PFNL dans l'amélioration du Document de Stratégie de la Réduction de la pauvreté (DSRP) ;
- la mise en œuvre du projet national «Appui à la valorisation des PFNL» ;
- la réalisation des inventaires multi ressources réalisés dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières concerne également les PFNL.

Malgré toutes les avancées obtenues dans ce secteur, beaucoup reste encore à faire. En effet, pour une meilleure prise en compte du droit à une alimentation adéquate fondée sur les droits de l'homme, un renforcement de capacités s'impose, nécessitant des changements ou des améliorations notables dans les domaines suivants : juridique, politique et institutionnel.

Mesdames et Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à exhorter tous les participants à se mettre au travail, et qu'aux termes de vos travaux nous puissions disposer d'un document validé et enrichi de concepts pertinents et novateurs.

Je sais que la tâche sera ardue, mais la qualité et la diversité des participants présents dans cette salle, sont autant d'atouts qui me rassurent sur la pertinence des résultats de cette réunion.

Je ne puis terminer mon propos sans remercier la COMIFAC et la FAO pour le soutien multiforme qu'ils ne cessent d'apporter pour le développement du secteur PFNL.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, au nom de monsieur Henri Djombo, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, je déclare ouverte la deuxième réunion sur la «Validation de la boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux».

Je vous remercie.

ANNEXE 6 : Suggestion de la nouvelle structure de la Boîte à outils

Avant-propos

Note introductory : Objectifs, processus de l'élaboration et la structure du document.

Résumé exécutif

1. Etat des lieux de la sécurité alimentaire en Afrique centrale et les PFNL

2. Le droit à une alimentation adéquate

- a) Les textes de base, l'approche basée sur les droits de l'homme et les obligations de l'Etat ;
- b) Les activités d'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le cadre légal et institutionnel de l'Etat (par acteurs) ;
- c) Les activités de partenariat, recherche et renforcement des capacités (par acteurs).

3. Les liens entre le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux

4. Intégration du droit à une alimentation adéquate dans la politique, le cadre juridique et institutionnel

- a) Description des politiques, des cadres juridiques et institutionnels ;
- a) Analyse des politiques, des cadres juridiques et institutionnels ;
- b) Actions et outils pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le cadre juridique ;
- c) Actions et outils pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le cadre politique ;
- d) Actions et outils pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le cadre institutionnel.

5. Intégration du droit à une alimentation adéquate dans le développement des filières et des marchés des PFNL en Afrique centrale

- a) Aperçu sur la commercialisation des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale ;
- a) Analyse des filières et des marchés PFNL du point de vue du droit à une alimentation adéquate ;
- b) Actions et outils pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le développement des filières et marchés ;
- c) Partenariat, recherche et renforcement des capacités pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans le développement des filières et marchés PFNL: pistes et outils.

6. Intégration du droit à une alimentation adéquate dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale

- a) Aperçu de l'état des forêts de l'Afrique centrale ;
- a) Analyse de la gestion durable des forêts du point de vue du droit à une alimentation adéquate ;
- b) Actions et outils pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans la gestion durable des ressources forestières ;
- c) Recherche, partenariat et renforcement des capacités pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans la gestion durable des ressources forestières: pistes et outils.

7. Aspects transversaux: Genre et peuples autochtones

Bibliographie

ANNEXE 7: Liste des amendements retenus pour une amélioration de la Boîte à outils

Chapitre	Amendement
Sommaire	Enlever les appellations «Parties 1 et 2»
Avant-propos	Elaborer
Note introductory (avant: Note au lecteur)	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier les objectifs: <ol style="list-style-type: none"> 1) Intégration du DAA dans les PFNL, 2) Meilleure reconnaissance du DAA tant que tel au niveau sous-régional et national. • Expliquer le processus de conception et d'élaboration de la BAO, • Expliquer l'utilisation de la BAO, • Expliquer l'approche de mainstreaming et que la BAO s'adresse à différents acteurs, • Amender la description de la structure.
Résumé exécutif	Elaborer
Tous les chapitres 4, 5 et 6	<p>Structurer ces chapitres de manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux, • Analyse, • Actions identifiées sur la base de l'analyse et outils nécessaires pour la mise en œuvre des actions.
<i>Chapitre 1: Etat des lieux de la sécurité alimentaire en Afrique centrale et la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire et à l'économie (avant: Introduction: L'insécurité alimentaire en Afrique centrale et les PFNL»</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Changer le titre: Etat des lieux de la sécurité alimentaire en Afrique centrale et la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire et à l'économie, • Ajouter brièvement la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire (sur la base du chapitre 3, la présentation de Monsieur Ndoye et la contribution de Florence Tonnoir, FAO SFC) ainsi que à l'économie (sur la base du chapitre 5, avant 7), • REDD+: Spécifier que les populations ont besoin des terres agricoles pour une croissance économique et ensuite le développement, • Rappeler les instruments juridiques sous régionaux tels que la Déclaration de Yaoundé, le Plan de Convergence et les Directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC, • Donner des informations pour l'ensemble des pays (10) de la COMIFAC et non seulement de six pays, • Mentionner dans le paragraphe 10 que les PFNL sont commercialisés au niveau national, régional et international, • Expliquer les critères de l'Index Mondiale de la Faim: la proportion de la population sous-alimentée, la prévalence de l'insuffisance pondérale infantile et le taux de mortalité infantile.
<i>Chapitre 2: Le droit à une alimentation adéquate</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Condenser le chapitre 2.1 et changer son titre en Le concept et les principes du DAA, • Ajouter le rôle du changement climatique pour la situation de faim dans le monde (2.1), • Ajouter un tableau/encadré synthèse sur les obligations des Etats, les droits et responsabilités des individus et les devoirs des autres parties prenantes d'une société (2.3), • Envoyer l'encadré 2.4 du chapitre 2.3 au chapitre 2.1, • Ajouter le cas d'Ogoni comme exemple au niveau du protocole facultatif du PIDESC, • Ajouter l'information sur la ratification du protocole facultatif du PIDESC et l'implication pour les Etats après son entrée en vigueur, • Changer le titre du chapitre 2.5: Le DAA dans le contexte juridique africain, • Ajouter l'information sur la Commission Africaine des droits de l'homme et

	<p>les outils/actions y relatifs,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'annexe 12.2 Exemples de l'intégration du DAA dans la législation nationale dans le chapitre 2.6.1, • Ramener le chapitre 2.6.2 dans le chapitre 4 car il s'agit d'une action/outil (élaboration d'une loi cadre pour le DAA), • Donner des exemples dans le chapitre 2.6.2 pour les lois cadres existantes, • Expliquer que les outils de traçabilité et de respect de légalité du FLEGT ont été conçus pour le bois et n'intègrent pas les PFNL. Néanmoins, des aspects tels que l'accès aux PFNL doivent être considérés dans le FLEGT (2.7.1), • Mentionner les Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) (2.7.1), • Spécifier les relations Etats-OSC (p.ex. Observateur indépendant au Cameroun) et Etats-concessionnaires pour le FLEGT (2.7.1), • Mieux clarifier les aspects liés au DAA dans la mise en œuvre de FLEGT, REDD et APA (2.7), • Utiliser le terme «observation indépendante» au lieu de «contrôle indépendant» (2.7.1), • Ajouter l'outil/action d'analyse et suivi des revenus de l'Etat relatifs à l'exploitation forestière (2.7.1), • Ajouter les aspects de l'adaptation au changement climatique dans le chapitre REDD, notamment les Programmes Nationaux d'Adaptation (2.7.2), • Remplacer la loi modèle de l'UA avec la stratégie sous régionale APA (2.7.3), • Utiliser le terme «peuples autochtones» au lieu de «pygmées» dans l'ensemble du document.
<i>Chapitre 3: Les liens entre les PFNL, le DAA et la SA</i>	<p>3.1 Ajouter de manière détaillée la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (sur la base du chapitre 3, la présentation de Monsieur Ndoye et la contribution de Florence Tonnoir, FAO SFC).</p>
<i>Chapitre 4: Intégration du droit à une alimentation adéquate dans la politique, le cadre juridique et institutionnel (avant: Cadre juridique et institutionnel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer des outils du chapitre 2 (DAA) dans le chapitre 4, notamment: <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ratification des traités internationaux (sur la base de l'encadré 2.7), ◦ Intégration du DAA dans la législation nationale (sur la base de l'encadré 2.9), ◦ Elaborer une loi cadre sur le DAA (sur la base de l'encadré 2.10 et la présentation de Juliane), • Ajouter l'action comment intégrer le DAA dans les lois sectorielles, • Ajouter la révision des codes forestiers en RCA, Congo et Gabon sous des aspects (DAA et Directives sous-régionales COMIFAC) soit dans l'analyse ou comme outil, • Ajouter l'action/outil sur le FLEGT, APA et REDD/REDD+ (cf. chapitre 1), • Ajouter les aspects d'analyses/actions/outils sur les politiques sous-régionales et nationales p.ex. Plan de Convergence, DSRP/DESC, PDDAA, PNSA etc. (des Etats et des bailleurs), • Montrer l'importance d'intégrer le secteur privé (concessions forestières) dans les cadres de concertation qui devraient être au moins tripartite (gouvernement-secteur privé – PME et utilisateurs des PFNL et leurs représentants de la société civile), • Ajouter l'exemple de bonne pratique de l'Agence Gabonaise de la Sécurité des Aliments (GASA) et l'Office congolais de contrôle en référence à la Directive volontaire 9, • Structurer le chapitre avec des sous-chapitres.

<p><i>Chapitre 5: Intégration du DAA dans le développement des filières et des marchés des PFNL en Afrique centrale (avant chapitre 7)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la différence entre «connu» et «reconnu» p.ex. loi écrite avec le droit d'usage et les habitudes (commercialisation) en réalité, • Décrire/montrer un circuit commercial typique, • Encadré 7.2: Changer «amendements» en «actions», • Vérifier si le chapitre contient l'aspect que la structuration de la filière est non seulement important pour la fiscalité mais aussi pour la gestion durable de la ressource (voir les différents acteurs depuis la récolte), • Commentaire général: Secteur PFNL n'est pas invisible mais bien connu, • Ajouter l'exemple de la gomme arabique au Tchad pour montrer les potentialités des PFNL (7.1), • Ajouter la spiruline comme nouveau PFNL, • Amender le titre du chapitre 7.4: Partenariat, recherche et renforcement des capacités pour le développement des filières et des marchés des PFNL en Afrique centrale, • Ajouter une réflexion sur des besoins futurs des systèmes de traçabilité des PFNL (en vue d'assurer leur légalité et la distinction entre les PFNL sauvages et domestiqués), • Ajouter une action/outil à l'attention du Gouvernement de limiter les possibilités des élites locales d'accaparer le marché PFNL p.ex. à travers la revente des permis de commercialisation (outil: Etablir des quotas limitées et faciliter l'obtention des permis pour des petits commerçants), • Ajouter comme action/outil pour les Etats d'établir des systèmes statistiques de suivi de commercialisation et des taxes PFNL pour mieux définir la contribution du secteur PFNL au BIP, • Ajouter les inventaires comme piste de recherche (potentiel économique du secteur), • Décrire le degré d'informalité au long des chaînes de valeurs PFNL pour pouvoir identifier les besoins de structuration et la logique d'intervention afin d'assurer un bon équilibre des différents acteurs p.ex. pouvoir de négociation, • Encadré 7.5: éventuellement raccourcir l'encadré, clarifier des informations avec Alain (reformulation du dernier paragraphe), • Vérifier la pertinence d'ajouter le programme de domestication de Gnetum par le CIFOR comme exemple de domestication (ce chapitre ou chapitre GDF), • Mieux montrer les actions/outils suivants: SIM, domestication, transformation, reconnaissance des PFNL inconnus (exemple Njansang en RCA).
<p><i>Chapitre 6: Intégration du DAA dans la gestion durable des PFNL en Afrique centrale (avant chapitres 8, 9 et 10)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amender le titre du chapitre 8.3: Partenariat, recherche et renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale, • Montrer le rôle des PFNL pour l'adaptation au changement climatique p.ex. domestication, systèmes agro-forestiers (cf. UNASYLVA No. 231/232 http://www.fao.org/docrep/011/i0670f/i0670f00.htm) • Ajouter des actions/outils à l'attention du secteur privé (concessions forestières): <ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter et mettre en œuvre les prévisions des lois forestières, des cadres réglementaires et des plans d'aménagement relatives aux PFNL et les populations locales et autochtones p.ex. cadre de concertation local, ○ Utiliser des approches de communication et de concertation et des outils de gestion durable des ressources multi-usage adaptés aux populations locales et autochtones, ○ S'engager dans un processus de certification p.ex. FSC non seulement pour obtenir le certificat mais aussi pour de réels changements sur le terrain.

	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une action à l'attention de la société civile :faire le plaidoyer auprès des organisations de certification pour établir un certificat seulement après l'atteinte des objectifs du processus de certification par une entreprise forestière, c'est-à-dire de ne pas donner de certificat pour les processus engagés mais pas réalisés, • Envoyer les paragraphes 2 et 3 de la page 22 dans ce chapitre 7 (droit d'usage) et clarifier la différence entre la loi du droit d'usage et la réalité, • Compléter l'encadré 8.2 en mentionnant l'intervention de la Commission nationale des droits de l'homme du Congo, • Ajouter RIFFEAC (module PFNL), FORENET, groupe des experts CIFOR et la stratégie sur la recherche forestière dans le chapitre 8.3, • Ajouter comme piste de recherche la connaissance de la ressource PFNL (méthodologie scientifique de la ressource) liée aux inventaires multi-ressources et système statistique (centralisé et informatisé) pour le suivi de la ressource (p.ex. quota, plan de gestion, fréquence de récolte), • Mieux montrer les actions/outils suivants: domestication, plan de gestion, • Vérifier la prise en compte des recommandations de la première réunion SGT-PFNL dans la boîte à outils, • PES PFNL: Intégrer l'aspect de l'afforestation/reforestation en utilisant des espèces PFNL (aspect économique et écologique) p.ex. parc de karité en RCA, • Corriger p. 63, para 5: OFAC existe déjà. Ajouter que les PFNL figurent pour la première fois dans l'Etat des forets, chapitre 7 (2010), • Montrer le lien et les possibilités d'échange entre la recherche (université) et l'application de la recherche (ministère, secteur privé) pour assurer que les résultats scientifiques sont mis en œuvre.
<i>Chapitre 7: Aspects transversaux : Genre et peuples autochtones (avant chapitre 4)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la fin du document, • Ramener les aspects genre et peuples autochtones des chapitre 5 et 6 dans le chapitre 7 (ancien 7.3 et 8.4), • Elaborer sur le genre, • Expliquer le caractère transversal de ce chapitre et le choix de deux aspects transversaux «genre» et «peuples autochtones», • Ajouter des informations sur les différents processus et initiatives sous-régionales p.ex. Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), Fora internationaux des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale à Impfondo, Congo (2007 et 2011), loi cadre du Congo, • Ajouter l'état de ratification de la convention OIT C169 par les pays de la COMIFAC, • Vérifier la prise en compte des recommandations de la première réunion SGT-PFNL dans la boîte à outils.
<i>Ancien chapitre 5:</i> Recherche, partenariat et renforcement des capacités pour la réalisation du DAA en Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Amender le titre du chapitre: Partenariat, recherche et renforcement des capacités pour la réalisation du DAA en Afrique centrale, • Réduire les premiers cinq paragraphes du chapitre 5.1, • Vérifier la pertinence d'intégrer d'autres opportunités de partenariat sous-régionales et nationales p.ex. PDDAA, AGRA, Collectif pour la défense et la mise en œuvre des droits de l'homme (CDAE-DUDH), COASAD, • Ramener les paragraphes 1 à 3 du chapitre 5.2 dans le chapitre 8.3 et enrichir les exemples des arbres multi-usage p.ex. PALLISCO (Ousseynou), • Ajouter l'outil/action de faire un état des lieux sur le DAA, • Ajouter la référence à l'étude FAO sur les négociations tripartite de conflit et au décret gabonais pour la résolution des conflits.

ANNEXE 8 : Communiqué final de la réunion et feuille de route pour la validation de la Boîte à outils

Du 11 au 13 avril 2012 s'est tenue à Brazzaville, République du Congo, la deuxième réunion du Sous-Groupe de Travail sur les Produits Forestiers Non Ligneux (SGT-PFNL) du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC. Cette réunion a été organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les objectifs de la réunion étaient de :

- Sensibiliser les participants sur le droit à une alimentation adéquate et ses liens avec les produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale ;
- Présenter et améliorer le draft de la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux ;
- Valider la Boîte à outils sur le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux ;
- Définir les prochaines étapes dans le processus de finalisation de la Boîte à outils.

Cette réunion a regroupé :

- Les représentants des pays de l'espace COMIFAC suivants: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Tchad ;
- Les représentants des organisations internationales, sous-régionales et programmes ci-après: FAO, COMIFAC, PACEBCo ;
- Les organisations de la société civile ci-après: RAPDA, COPACO-RAPDA, CAGDF, CONADEC, CSE, OCDN.

L'atelier a été modéré par Joël LOUMETO, Enseignant Chercheur à l'Université Marien NGOUABI.

Le secrétariat des travaux de la réunion était assuré par :

- Mr Pierre BONAZEBI, Chef de Service de la Valorisation des PFNL à la Direction de la Valorisation des Ressources Forestières, Point Focal Projet PFNL du Congo ;
- Mr Joël Célestin MAMBOUNDOU ALEVINAT, Coordonnateur Technique des Projets à l'ONG Croissance Saine Environnement du Gabon ;

Et l'appui logistique par :

- Mr Félix KOUBOUANA, Coordonnateur National du Projet FAO-PFNL GCP/RAF/441/GER du Congo ;
- Mme Elisabeth AYUK KOUAM, Assistante Administrative à la COMIFAC ;
- Mme Vanèche MBASSA GOMO, Assistante Administrative Projet GCP/RAF/441/GER du Congo.

Les travaux de cette deuxième réunion se sont déroulés en trois phases :

- Cérémonie d'ouverture ;
- Présentations en plénière et échanges ;
- Restitution et adoption des recommandations.

Cérémonie d'ouverture

Trois allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture de l'Atelier: le Mot de Bienvenue du Représentant de la FAO au Congo, l'Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et l'Allocution d'ouverture officielle du Conseiller juridique, représentant le Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo.

Dans son mot de bienvenue, **le Représentant de la FAO au Congo, Monsieur Dieudonné KOGUIYAGDA**, a d'abord souhaité une cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et a rappelé les différentes dimensions des droits fondamentaux dans le cadre de la sécurité alimentaire en Afrique centrale. Dans cette optique, il a présenté l'importance du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'opportunité des pays de l'espace COMIFAC à l'internaliser. Il a ensuite souligné le rôle joué par les partenaires techniques et financiers, dont la FAO pour accompagner le processus de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale dans le cadre de la valorisation des PFNL au travers des Directives sous-régionales de la COMIFAC. Il a enfin terminé son propos en exhortant une forte promotion des filières PFNL par la reconnaissance des droits d'usage économique aux populations.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Raymond MBITIKON en prenant la parole a tout d'abord demandé aux participants d'observer une minute de silence suite à la catastrophe survenue à Brazzaville le 04 mars dernier. Après cet acte, il a rappelé les différents objectifs des présentes assises tout en relevant l'importance des résultats à atteindre au bout des trois jours de réflexion. Aussi s'est-il appesanti sur la nécessité pour les pays de l'espace COMIFAC à opérationnaliser les directives de la COMIFAC sur les produits forestiers non ligneux et les axes stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC, pour lequel 8 des 10 axes prennent en compte les questions relatives à la gestion durable des PFNL. Dans le même esprit, il a rappelé le rôle du Groupe de Travail Biodiversité Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC dont le Sous Groupe de Travail sur les PFNL est issu et qui a pour mandat de favoriser l'internalisation dans les pays de la stratégie sous-régionale de la COMIFAC sur les mécanismes APA dans leur rapport avec les PFNL. Enfin, il a souhaité aux participants une réflexion fructueuse pour la validation de la Boîte à outils, un des objectifs du présent atelier.

Dans son mot d'ouverture, **Monsieur Gaston MABOUANA**, représentant le Ministre, avant d'ouvrir les travaux, a souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux participants. Il a rappelé aux participants qu'il s'opérait dans la sous- région d'Afrique centrale de grandes mutations dans les politiques, stratégies et les pratiques de gestion, de valorisation et de développement des PFNL , des forêts du bassin du Congo par le biais des populations locales. Il a ajouté que ces stratégies politiques communes pour promouvoir le développement des PFNL, se traduisaient par l'élaboration et la mise en œuvre des projets sous régionaux avec une gestion intégrée.

Dans la même lancée, il a relevé que la réunion intervenait au moment où le Congo était engagé dans le processus de révision du code forestier. Poursuivant son propos, il a souhaité l'amélioration du cadre juridique actuel régissant les PFNL, les concepts liés au droit à une alimentation adéquate et la sécurité alimentaire qui devraient être pris en compte dans cette révision, en référence aux directives sous-régionales de la COMIFAC. Il a par la suite exhorté les participants à se mettre au travail, et qu'à terme l'on puisse disposer d'un document validé et enrichi des concepts pertinents et novateurs. Enfin il a souhaité au nom de Monsieur Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement plein succès aux travaux et a déclaré ouverte la deuxième réunion du Sous Groupe de Travail sur les Produits Forestiers Ligneux du Groupe de Travail Biodiversité de la COMIFAC.

Après la cérémonie d'ouverture, s'en sont suivies la présentation des participants et les communications en plénière.

Présentations en plénière

Les présentations ont porté sur :

- Les liens entre le droit à une alimentation adéquate, la sécurité alimentaire et les produits forestiers non ligneux, par Monsieur Ousseynou NDOYE ;
- L'introduction au concept du droit à une alimentation adéquate et les principes des droits de l'homme, par Madame Juliane MASUCH ;
- La mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate, par Madame Juliane MASUCH ;
- Le processus d'élaboration, la structure de la Boîte à outils et les termes de références des groupes de travail, par Monsieur Mariano IOSSA ;
- L'analyse et la révision des chapitres du document, par Monsieur Mariano IOSSA.

A la suite de ces présentations et des échanges y relatifs, le projet de la Boîte à outils a fait l'objet de plusieurs amendements portant notamment sur :

- Le titre ;
- La structure ;
- La forme et le fond.

La validation de la Boîte à outils se fera conformément à la feuille de route jointe en Annexe.

Au terme des travaux, les participants recommandent :

A la CEEAC :

- De veiller à la prise en compte des PFNL dans le programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

A la COMIFAC :

- D'exhorter les Etats à élaborer les politiques, stratégies et cadres juridique et institutionnel sur les PFNL qui prennent en compte le droit à une alimentation adéquate.

A la FAO :

- D'appuyer la COMIFAC dans l'élaboration d'un guide pour l'intégration du droit à une alimentation adéquate dans les politiques et législations forestières des pays de l'espace COMIFAC.

Fait à Brazzaville le 13 avril 2012

ANNEXE 9 : Feuille de route

Activités	Responsabilités	Echéances
Intégrer les amendements formulés lors de l'atelier	Consultant	06 mai 2012
Transmettre le document aux pays et aux participants de l'atelier et OSC	SE COMIFAC	08 mai 2012
Recevoir les amendements		20 mai 2012
Présenter le document au GTBAC 14 pour adoption et recommandations au Conseil des Ministres	SGT-PFNL	28 au 31 mai 2012
Editer, publier et diffuser	SE COMIFAC et FAO	Août 2012
Remise officielle à la COMIFAC	FAO	Atelier final du projet

ANNEXE 10 : Recommandations des participants représentant les organisations de la société civile à l'attention du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Nous, membres des Organisations de la Société Civile d'Afrique centrale,

Considérant le rôle et la place des Organisations de la Société Civile et des Organisations Non-Gouvernementale des pays de l'espace COMIFAC, en faveur de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité,

Reconnaissant l'importance des produits forestiers non ligneux dans le circuit économique et la sécurité alimentaire des populations locales et autochtones,

RECOMMANDONS :

- Que la société civile soit favorisée pour jouer pleinement son rôle de suivi de l'effectivité de la mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate liée à la sécurité alimentaire et aux produits forestiers non ligneux, et/ou de la prise en compte du droit à une alimentation adéquate dans les lois et législations nationales ;
- Le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile dans la mise en œuvre des activités du processus de mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate liée à la sécurité alimentaire et aux produits forestiers non ligneux ;
- La poursuite des efforts d'implication permanente de la société civile dans ses contributions sur les questions du droit à une alimentation adéquate, de la sécurité alimentaire et des produits forestiers non ligneux.

Fait à Brazzaville le 13 avril 2012,

Les Représentants.